

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 14/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

Étaient absents non excusés : M. Philippe AMPOULIE, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

**OBJET : Cantine scolaire : fixation du prix des repas pour l'année scolaire 2023-2024**

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de la cantine scolaire. Il rappelle que les tarifs actuels s'élèvent à 3,30 euros pour les enfants et à 4,20 euros pour les adultes.

Considérant le décret n° 2009-553 du 15 mai relatif aux dispositions réglementaires du livre V du Code de l'Education, notamment les articles R531-52 et R531-53 fixant les tarifs de la restauration scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (par 15 Voix Pour, 1 Abstention : M. Stéphane GAMBIER) d'augmenter les prix des repas et de fixer le tarif des repas à la cantine scolaire pour l'année 2023-2024 comme suit :

- repas enfant : 3,50 euros
- repas adulte : 4,30 euros

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 14/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, Mme  
Delphine HUBLIN-PARIS.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

